

date du versement •/...../.....

NOM •

Prénom •

pseudo •

adresse •

cotisation versée •

courriel •

téléphone fixe •

téléphone portable •

secteur d'activité •

site internet •

VOS PRÉOCCUPATIONS •

.....

.....

.....

.....

Toutes les informations personnelles renseignées restent internes au syndicat. Pour une meilleure communication, nous établissons un fichier des adhérents, mis à jour 1 à 2 fois par an, et transmis à l'ensemble des membres régionaux. Ce fichier renseigne nos : prénom, nom, activité, adresse, courriel, téléphone, site internet. Si vous souhaitez ne pas voir apparaître certaines de ces informations dans ce fichier interne, merci de nous l'indiquer au moment de votre adhésion.

Bulletin à renvoyer au responsable des adhésions de votre section (plus d'informations sur le site du SNAPcgt à la rubrique **Contacts**) ou au SNAP National à Paris.

QU'EST-CE QU'UN SYNDICAT ?

Un syndicat est plus qu'une association, il est complété par sa capacité juridique qui a exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits moraux, économiques et sociaux, et des intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des professionnels qu'il représente. Sa pleine capacité civile est renforcée par le droit d'agir en justice. Ses actions ou ses missions reposent sur l'aptitude à acquérir et à défendre des droits par la solidarité. C'est un élément essentiel de toute société démocratique. Le syndicat permet de s'unir et d'agir collectivement. Son rôle est de représenter des professionnels à tous les niveaux de concertation et de négociation de la collectivité, pour faire valoir des droits et aboutir à des revendications communes d'intérêt général. Ses représentants siègent dans diverses instances régionales ou nationales. Le syndicat rencontre les autorités de tutelle et porte les revendications des artistes-auteur.e.s.

QU'EST-CE QUE LE SNAP.CGT ?

Fondé en 1977, le Syndicat National des Artistes Plasticiens cgt, structure syndicale nationale représentative, doit son existence à la volonté d'artistes de s'organiser eux-mêmes, sur l'ensemble du territoire. Il représente les artistes-auteur.e.s ayant des pratiques recouvrant l'ensemble du champ professionnel des arts visuels. Le syndicat est un pôle de réflexion, de proposition et d'action voulant contribuer à promouvoir des conditions d'accomplissement des créations plastiques les plus diverses. Le SNAPcgt lutte aussi bien pour la défense du statut social des créateurs (Maison des Artistes - AGESSA), l'évolution de notre régime fiscal que pour celle des droits d'auteur, droits collectifs ou individuels, et notamment le droit à rémunération pour les expositions non-commerciales (droit de présentation publique). Il défend aussi les dossiers des artistes tant au plan local, qu'au plan national et se bat pour la démocratisation des institutions décentralisées et la représentation des organisations professionnelles dans toutes les instances de décision institutionnelles. Au delà de ce travail quotidien, le SNAPcgt développe une analyse plus fondamentale portant sur les causes des difficultés que connaissent les plasticiens et les solutions à y apporter.

RÊVE - TOI ET MARCHE!

AVEC
LE SNAP CGT



mary leop 2015



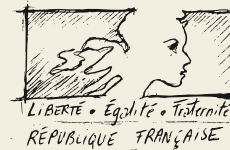
SNAPcgt National
14 -16 rue des Lilas
75019 PARIS
01 42 49 60 13
snapcgt@free.fr

snapcgt.org



LA PLACE DE L'ARTISTE DANS LA CITÉ !

- espace de création
- espace de diffusion
- atelier logement
- liberté de création
- intervention artistique



RELATION AVEC LES INSTITUTIONS

- Ministères
- collectivités
- pôle emploi
- services sociaux
- services fiscaux

VIVRE DE NOTRE MÉTIER !

- droit de présentation publique
- droits d'auteur
- contrats



PLURI-ACTIVITÉ

ajustement nécessaire de la réglementation fiscale, sociale et du code de la propriété intellectuelle



PROTECTION SOCIALE

- **POUR** un régime identifié de sécurité sociale des artistes-auteurs
- **retraite complémentaire**
- **POUR** un taux progressif dans un organisme renouvelé



Oui - je réADHÈRE au SNAPcgt

Oui - j'adhère au SNAPcgt
Parce qu'être syndiqué.e participe de l'identité professionnelle et que je veux contribuer à faire évoluer collectivement nos conditions de travail.

COTISATION ANNUELLE

Si votre revenu annuel est supérieur à 16 000 € :
1% de vos bénéfices, c'est la règle à la CGT.
Si votre revenu est inférieur à 16 000€ :
32 € minimum pour les revenus inférieurs ou voisins des minimas sociaux (RSA, ASS)
40 € pour les revenus voisins de 4 000 €
60 € pour les revenus voisins de 6 000 €
80 € pour les revenus voisins de 8 000 €
120 € pour les revenus voisins de 12 000 €
160 € pour les revenus voisins de 16 000€

J'ACHÈTE seulement le **GUIDE** de l'auteur des arts graphiques et plastiques (un guide détaillé de 190 pages - gratuit pour les adhérents du SNAPcgt)
• **12 €** et **13,80 €** (si envoi postal).

